

Vous travaillez comme chauffeur d'autocar (CP 140.01)? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} octobre 2017

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Une indexation de + 1,64 % ainsi qu'une augmentation-CCT de 1,1 % augmenteront les salaires barémiques ainsi que pour les salaires effectifs.

Attention: ceci ne concerne pas le personnel de garage

Salaires barémiques à partir du 01/10/2017 :

Chauffeurs d'autocars	
Services avec 1 chauffeur :	
Temps de Service*	Salaire
jusqu'à 6h de temps de service	64,04 €
de 6h01' à 12h de temps de service	105,48 €
pour chaque heure au-dessus de 12 heures	11,69 €
Indemnité RGPT par heure	1,54 €
Services avec plusieurs chauffeurs :	
Temps de Service*	Salaire
11h	85,83 €
12h	94,63 €
13h	103,58 €
14h	112,42 €
15h	121,33€
16h	130,25 €
17h	139,02 €
18h	147,98 €
19h	156,79 €
20h	165,74 €
21h	174,64 €
Indemnité RGPT par heure	1,54 €

*Le temps de service journalier est la période entre deux temps de repos journalier ou entre un temps de repos journalier et hebdomadaire.

Votre Liberté
Votre Voix

